

# PORTS DU CALVADOS

## PORT COURSEULLES-SUR-MER

### TARIFS 2026



# SOMMAIRE

PAGE

- Plaisance.....**1**
- Pêche.....**5**
- Environnement.....**10**
- Manifestations,tournages.....**12**

# PORTS DU CALVADOS

## PORT DE PLAISANCE COURSEULLES-SUR-MER

# TARIFS 2026



Déchets et Pollution du plan d'eau : cf. grille tarifaire Ports du Calvados 2026 "ENVIRONNEMENT"

Manifestation, exposition, prise de vue, tournage... : cf. grille tarifaire Ports du Calvados 2026 "MANIFESTATIONS, PRISES DE VUES, TOURNAGES"

## TARIFS TTC AMARRAGE 2026

Catégorie <i>dimensions hors tout*</i>	Longueur Min	Longueur Max	Largeur Max	Abonnement du 01/01 au 31/12 FORMULE STANDARD			Abonnement du 01/01 au 31/12 FORMULE CONFORT	Abonnement du 01/01 au 31/12 FORMULE PREMIUM
				Joinville & Plaisance	Seulles	Mémorial		
A	0,00	4,99	2,00	1 059,50 €	815,00 €	609,00 €	Tarif Formule Standard Joinville & Plaisance  + Tarif Manutention 2 jours  moins de 1 T   269,00 € de 1,1 à 2 T   297,50 € de 2,1 à 3 T   325,50 € de 3,1 à 5 T   354,50 € de 5,1 à 7,5 T   383,00 € de 7,51 à 10 T   411,00 € de 10,1 à 12 T   439,50 €	1 494,00 €
B	5,00	5,49	2,15	1 179,00 €	980,50 €	689,00 €		1 662,50 €
C	5,50	5,99	2,30	1 358,00 €	1 059,50 €	742,00 €		1 915,00 €
D	6,00	6,49	2,45	1 590,00 €	1 159,00 €	821,00 €		2 242,00 €
E	6,50	6,99	2,60	1 762,50 €	1 259,00 €	874,00 €		2 485,00 €
F	7,00	7,49	2,70	1 921,00 €				2 708,50 €
G	7,50	7,99	2,80	2 093,50 €				2 952,00 €
H	8,00	8,49	2,95	2 252,00 €				3 175,50 €
I	8,50	8,99	3,10	2 384,00 €				3 361,50 €
J	9,00	9,49	3,25	2 517,00 €				3 549,00 €
K	9,50	9,99	3,40	2 715,50 €				3 829,00 €
L	10,00	10,49	3,55	2 848,50 €				4 016,50 €
M	10,50	10,99	3,70	3 047,00 €				4 113,50 €
N	11,00	11,49	3,85	3 179,50 €				4 292,50 €
O	11,50	11,99	4,00	3 312,00 €				4 471,00 €
P	12,00	12,49	4,30	3 577,00 €				4 829,00 €
Q	12,50	12,99	4,60	3 908,00 €				5 276,00 €
R	13,00	13,49	4,90	4 173,00 €			5 174,50 €	
S	13,50	13,99	5,20	4 437,50 €			5 502,50 €	
T	14,00	14,49	5,70	4 769,00 €			5 913,50 €	
U	14,50	14,99	6,20	4 967,50 €			6 159,50 €	
Le Mètre Supplémentaire				221,00 €				274,00 €

**Multicoque** si occupe 2 places : redevance d'amarrage x 1,5 par rapport à la longueur du bateau

\* **Bateaux sur ber flottant** : catégorie correspondant à la longueur et à la largeur hors tout de l'espace occupé par le bateau et le ber flottant

**Hébergement de type locatif entre particuliers sur autorisation expresse du port**  
+ 20% sur le tarif annuel et abonnement du forfait sédentaire à prendre sur toute l'année civile.

**Options électricité** Tout mois entamé est dû (les tarifs ci-dessus incluent l'électricité, uniquement en cas de présence à bord).

<b>Branchement électrique permanent</b>	Forfait hiver - Par mois - du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12	32,00 €	Pour les usages de fourniture d'électricité même hors présence sur le navire.
	Forfait été - Par mois - du 01/06 au 30/09	24,00 €	
<b>Forfait sédentaire</b>	Forfait mensuel	55,00 €	Pour les usages d'hébergement de type locatif entre particuliers (application à l'année) ou à titre d'habitation <u>sur autorisation expresse du port</u>

En tant qu'abonné, parrainez un nouvel abonné dans l'un de nos ports et bénéficiez d'un forfait carénage offert pour votre bateau.



Nos formules incluent :	FORMULE STANDARD	FORMULE CONFORT	FORMULE PREMIUM
<b>STATIONNEMENT ANNUEL</b>	X	X	NOUVELLE FORMULE <b>60 nuitées par an dans tous les ports "Ports du Calvados"</b> branchement eau/électricité permanent 2 forfaits carénage sur 2 jours, envoi photo du contrôle visuel de l'amarrage hebdomadaire, accès aux animations du Boat Club ainsi que 3 sorties par an sur l'un des semi-rigides du Boat Club (hors juillet / août), avec formation, prise en main et options incluses.
<b>Réduction de 50 % sur le tarif visiteur jusqu'à 5 nuitées par an et par port, consécutives ou non, dans chacun des ports du Calvados, puis 20 % sur les nuitées suivantes.</b>	X	X	
<b>1 manutention (2 j.) et des tarifs "manutentions" préférentiels toute l'année : tarif basse-saison à Dives-Cabourg-Houlgate et Deauville-Trouville et remise de 10 % à Grandcamp-Maisy</b>		X	

*Modalités de souscription et de paiement : cf. conditions générales de vente*

### TARIFS TTC AMARRAGE 2026 (hors taxe de séjour)

Catégorie dimensions hors tout*				VISITEURS											
				Joinville & Plaisance						Pontons à l'échouage sur la Seules					
				Du 1er mai au 30 septembre			Du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12			Du 1er mai au 30 septembre			Du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12		
Longueur Min	Longueur Max	Largeur Max	Jour/Nuitée	Semaine	Mois	Jour/Nuitée	Semaine	Mois	Jour/Nuitée	Semaine	Mois	Jour/Nuitée	Semaine	Mois	
A	0,00	4,99	2,00	20,50 €	104,00 €	312,50 €	12,50 €	62,50 €	187,50 €	10,50 €	52,00 €	156,00 €	6,00 €	31,50 €	93,50 €
B	5,00	5,49	2,15	22,50 €	115,00 €	344,00 €	13,50 €	69,00 €	206,50 €	11,50 €	57,00 €	172,00 €	6,50 €	34,50 €	103,00 €
C	5,50	5,99	2,30	24,00 €	120,00 €	359,50 €	14,50 €	72,00 €	215,50 €	12,00 €	59,50 €	179,50 €	7,00 €	36,00 €	107,50 €
D	6,00	6,49	2,45	26,50 €	130,50 €	391,00 €	15,50 €	78,50 €	234,50 €	13,00 €	65,00 €	195,00 €	7,50 €	39,00 €	117,50 €
E	6,50	6,99	2,60	27,50 €	135,50 €	406,00 €	16,00 €	81,50 €	243,50 €	13,50 €	67,50 €	203,00 €	8,00 €	40,50 €	122,00 €
F	7,00	7,49	2,70	29,50 €	145,50 €	437,50 €	17,50 €	87,50 €	262,50 €						
G	7,50	7,99	2,80	30,50 €	151,00 €	453,00 €	18,00 €	90,50 €	272,00 €						
H	8,00	8,49	2,95	32,50 €	161,50 €	484,50 €	19,00 €	97,00 €	290,50 €						
I	8,50	8,99	3,10	33,50 €	167,00 €	500,00 €	19,50 €	100,00 €	300,00 €						
J	9,00	9,49	3,25	35,50 €	177,00 €	531,50 €	21,00 €	106,00 €	318,50 €						
K	9,50	9,99	3,40	37,50 €	187,50 €	562,00 €	22,00 €	112,00 €	337,00 €						
L	10,00	10,49	3,55	38,50 €	192,50 €	578,00 €	22,50 €	116,00 €	347,00 €						
M	10,50	10,99	3,70	40,50 €	203,00 €	609,00 €	24,50 €	122,00 €	365,50 €						
N	11,00	11,49	3,85	44,00 €	219,00 €	656,00 €	26,50 €	131,50 €	394,00 €						
O	11,50	11,99	4,00	46,00 €	229,00 €	687,50 €	28,00 €	137,50 €	412,50 €						
P	12,00	12,49	4,30	48,00 €	239,50 €	718,50 €	29,00 €	143,50 €	431,00 €						
Q	12,50	12,99	4,60	51,00 €	255,50 €	765,50 €	31,00 €	153,00 €	459,00 €						
R	13,00	13,49	4,90	53,00 €	265,50 €	796,50 €	32,00 €	159,00 €	478,50 €						
S	13,50	13,99	5,20	55,00 €	276,00 €	828,00 €	33,50 €	166,00 €	497,00 €						
T	14,00	14,49	5,70	57,00 €	286,50 €	859,50 €	34,50 €	172,00 €	515,50 €						
U	14,50	14,99	6,20	60,00 €	302,00 €	906,00 €	36,50 €	181,00 €	543,50 €						
<b>Le Mètre Supplémentaire (longueur hors tout)</b>															
de 15,00 m à 19,99m				5,00 €	25,50 €	76,00 €	3,00 €	15,00 €	45,50 €	2,50 €	12,50 €	38,00 €	1,50 €	7,50 €	22,50 €
A partir de 20,00m : <b>tarif journalier</b> accompagnement à l'amarrage inclus eau/élec : facturation supplémentaire au réel				10,00 €											
<b>Multicoque</b> si occupe 2 places : redevance d'amarrage x 1,5 par rapport à la longueur du bateau															
<b>* Bateaux sur ber flottant</b> : catégorie correspondant à la longueur et à la largeur hors tout de l'espace occupé par le bateau et le ber flottant															
<b>Gratuité les 3 premières heures d'amarrage, puis application du tarif "Jour/Nuitée"</b>															
<b>VISITEUR LONGUE DUREE</b> (4 mois consécutifs et plus sur l'année civile) :															
- 30 % sur le tarif mensuel visiteur (selon date d'occupation) - Tout mois entamé est dû															

#### AVANTAGES VISITEURS PASS'PORTS CALVADOS

Venez découvrir ou redécouvrir les ports du réseau Pass'Ports Calvados et bénéficiez dans l'année d'une **réduction progressive de 5 % jusqu'à 30 %**, grâce à la **carte gratuite Pass'Ports Calvados** (à demander au bureau du port lors de votre 1<sup>ère</sup> escale 2026)



### TARIFS TTC 2026

#### FORFAIT AIRE TECHNIQUE

MANUTENTION DE NAVIRE 2 OPERATIONS		
Durée limitée à 3 jours*		
1 sortie d'eau et 1 remise à l'eau, stationnement sur aire technique, eau et électricité inclus		
Poids en Tonne	jusqu'à 2 jours**	3 <sup>ème</sup> jour
moins de 1 T	269,00 €	9,50 €
de 1,1 à 2 T	297,50 €	11,50 €
de 2,1 à 3 T	325,50 €	14,00 €
de 3,1 à 5 T	354,50 €	16,50 €
de 5,1 à 7,5 T	383,00 €	18,50 €
de 7,51 à 10 T	411,00 €	21,00 €
de 10,1 à 12 T	439,50 €	24,50 €

Manutention par grue automotrice 35 tonnes.

Rendez-vous à prendre 7 jours avant

#### FORFAIT LEVAGE

1 SEULE OPERATION SANS STATIONNEMENT A TERRE		
sortie d'eau OU remise à l'eau		
Poids en Tonne	Tarif Public TTC	Levage réalisé par un professionnel extérieur HT
moins de 1 T	160,00 €	21,50 €
de 1,1 à 2 T	170,50 €	33,50 €
de 2,1 à 3 T	182,00 €	44,50 €
de 3,1 à 5 T	193,00 €	55,00 €
de 5,1 à 7,5 T	203,50 €	66,00 €
de 7,51 à 10 T	214,50 €	77,00 €
de 10,1 à 12 T	225,50 €	88,50 €

\* \*2 jours correspondent à 48h maximum

#### STATIONNEMENT AIRE TECHNIQUE

sans manutention

Stationnement, eau et électricité inclus Durée limitée à 3 jours*			Aire non sécurisée, terre-plein sans rétention, ni service		
Catégorie <i>dimensions hors tout</i>	1er jour <i>en cas d'utilisation de + 5 heures</i>	Jour supplémentaire ou à l'heure <i>en cas d'utilisation de - 5 heures</i>	Jour <i>tout jour entamé est dû</i>	Semaine	Mois
A	55,50 €	11,50 €	11,50 €	45,00 €	135,00 €
B	59,00 €	15,50 €	15,50 €	65,00 €	195,00 €
C	59,00 €	15,50 €	15,50 €	65,00 €	195,00 €
D	64,00 €	19,50 €	19,50 €	80,00 €	240,00 €
E	64,00 €	19,50 €	19,50 €	80,00 €	240,00 €
F	66,50 €	22,00 €	22,00 €	90,00 €	270,00 €
G	66,50 €	22,00 €	22,00 €	90,00 €	270,00 €
H	66,50 €	22,00 €	22,00 €	90,00 €	270,00 €
I	66,50 €	22,00 €	22,00 €	90,00 €	270,00 €
J	73,00 €	29,00 €	29,00 €	113,50 €	340,50 €
K	73,00 €	29,00 €	29,00 €	113,50 €	340,50 €
L	73,00 €	29,00 €	29,00 €	113,50 €	340,50 €
M	73,00 €	29,00 €	29,00 €	113,50 €	340,50 €
N	73,00 €	29,00 €	29,00 €	113,50 €	340,50 €
O	77,00 €	33,50 €	33,50 €	132,00 €	396,00 €
P	77,00 €	33,50 €	33,50 €	132,00 €	396,00 €
Q	77,00 €	33,50 €	33,50 €	132,00 €	396,00 €
R	77,00 €	33,50 €	33,50 €	132,00 €	396,00 €
S	77,00 €	33,50 €	33,50 €	132,00 €	396,00 €
T	80,50 €	36,00 €	36,00 €	144,50 €	433,50 €
U	80,50 €	36,00 €	36,00 €	144,50 €	433,50 €

\* pour une durée supérieure à 3 jours, nous consulter.

Professionnel : 15 % de remise sur tarifs publics

### TARIFS TTC 2026

#### CALE DE MISE A L'EAU

1 aller/retour	7,00 €
5 aller/retour	28,50 €
10 aller/retour	49,50 €
20 aller/retour	92,00 €
<i>Professionnels/écoles de voile : accès à l'année (01/01 au 31/12) TTC</i>	212,50 €

#### PRESTATIONS DE SERVICE

Nettoyeur haute pression	Demi-journée	15,50 €
	Journée	26,00 €
Mise à disposition du personnel - Par heure et par agent (sur demande ou en cas d'opération liée à la sécurité du bassin)		60,00 €

### TARIFS HT 2026

#### ELECTRICITE

##### Tarif professionnel

Accès au réseau ( <i>tout mois entamé est dû</i> )	10,10 € HT / mois
Fourniture électricité	0,425 € HT / kWh

#### EAU

##### Tarif professionnel

Accès au réseau ( <i>tout mois entamé est dû</i> )	10,10 € HT / mois
Fourniture eau	5,5755 € HT / m <sup>3</sup>

# PORTS DU CALVADOS

## PORT DE PÊCHE COURSEULLES-SUR-MER

# TARIFS 2026



**TARIFS HT  
2026**

## REDEVANCE D'EXPLOITATION DU PORT DE PÊCHE

### Article 1 - Conditions d'application de la redevance d'exploitation

Cette redevance est perçue, quels que soient le port de stationnement habituel et la nationalité du navire débarquant, sur la valeur des produits de la pêche débarqués au port de pêche de Courseulles-sur-Mer.

- o Taux de la redevance \_\_\_\_\_ 2,0 % de la valeur des produits de la pêche débarqués.
- o Seuil de perception \_\_\_\_\_ 3,00 € par déclaration ou document en tenant lieu
- o Minimum de perception \_\_\_\_\_ 5,00 € par déclaration ou document tenant lieu

Pour les produits ne faisant pas l'objet d'une importation, cette redevance est due :

- o s'il y a vente au débarquement, à raison de 1,0 % de leur valeur par le vendeur, et de 1,0 % de leur valeur par l'acheteur
- o s'il n'y a pas vente au débarquement, par les réceptionnaires des produits de la pêche ou leurs représentants.

### Article 2 – Conditions d'application de la redevance d'exploitation lorsque le port de débarquement est différent du port de stationnement habituel

Pour les navires dont le port de stationnement habituel est Courseulles-sur-Mer mais qui débarquent leurs produits dans un autre port où une redevance d'équipement des ports de pêche (REPP), ou tout autre dispositif *ad valorem* a également été institué, le taux de la partie de la redevance à la charge du vendeur est le plus élevé des deux taux relatifs au port de stationnement habituel et au port de débarquement.

Les sommes ainsi perçues sont réparties conformément aux dispositions prévues à l'article R. 5321-43 du code des transports.

Pour les navires dont le port de stationnement habituel est Courseulles-sur-Mer mais qui débarquent leurs produits à la halle à marée de Port-en-Bessin ou Grandcamp-Maisy, le taux de la partie de la redevance à la charge du vendeur est celui du port de vente.

Les sommes ainsi perçues sont réparties conformément aux dispositions prévues à l'article R. 5321-43 du code des transports.

### Article 3 – Détermination de l'assiette de la redevance

La valeur des produits de la pêche servant d'assiette à la redevance est déterminée :

- 1) pour les ventes enregistrées en halle à marée, d'après les registres officiels tenus à la criée dans le port de débarquement ;
- 2) pour les ventes autres que celles enregistrées en halle à marée, d'après les déclarations des armateurs effectuées sur les bornes interactives de pesée, celles-ci ne pouvant être minorées de plus de 10% de la moyenne des cours des 7 dernières ventes tenues sous les halles à marée de Port-en-Bessin et Grandcamp-Maisy pour une même espèce, qualité et calibration. A défaut, la déclaration devra être complétée par un justificatif de vente tels que les livres de marée tenus par les armateurs en vue de la détermination des salaires des équipages ou tout autre document reconnu valable par les services du concessionnaire ;
- 3) pour les produits importés, d'après la valeur de vente déclarée.

### Article 4 – Conditions de perception de la redevance

La perception de la redevance et, d'une manière générale, le contrôle des ventes des produits de la pêche débarqués dans toute la zone de perception incombent au concessionnaire.

La redevance est payée entre les mains du concessionnaire selon les modalités suivantes :

- o par les usiniers et les mareyeurs qui doivent retenir la fraction due par les vendeurs et sont tenus pour responsables du paiement de la totalité de la redevance ;
- o directement par les vendeurs qui opéreraient ailleurs qu'à la criée ou que chez les usiniers ou mareyeurs. Ces vendeurs doivent se faire verser la fraction de la redevance due par les acheteurs et sont tenus responsables du paiement de la totalité de la redevance ;
- o l'acheteur et le vendeur sont tenus solidairement responsables du paiement de la totalité de la redevance.

L'autorité concédante et/ou le concessionnaire pourront faire procéder à toute vérification qu'ils jugeront nécessaire, notamment dans les écritures des redevables.

## REDEVANCE D'ENREGISTREMENT

Cette redevance est perçue sur le montant des ventes enregistrées (valeur des produits débarqués) sur les bornes interactives de pesée. La redevance est payée entre les mains du concessionnaire, selon les mêmes modalités que celles de la redevance d'exploitation.

### VENTE DE GRE A GRE / SOUS CONTRAT

- o Taux de base \_\_\_\_\_ 1,0 %
- o Payable pour :
  - 0,50 % par les vendeurs
  - 0,50 % par les acheteurs

## BORNE INTERACTIVE DE PESÉE

Les volumes pesés ou déclarés sur les bornes interactives de pesée sont soumis aux redevances sur la valeur des produits débarqués comme indiqué ci-dessus.

## REDEVANCE DE STATIONNEMENT

Il est perçu sur tout navire de commerce et de pêche et sur tout engin flottant assimilé, à une redevance de stationnement déterminée en fonction de la longueur hors tout, pour tout stationnement le long des quais et berges, en tout point du port de pêche de Courseulles-sur-Mer

### Tarif au mètre linéaire et par jour :

• Du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>ème</sup> jour.....	0,99 €
• Du 16 <sup>ème</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour.....	2,21 €
• A partir du 31 <sup>ème</sup> jour.....	5,52 €

Cette redevance comprend les services à terre :

- eau
- électricité
- déchets
- ....

### Régime d'exonération :

- La redevance de stationnement n'est pas perçue les jours où le navire est soumis aux redevances d'exploitation et d'enregistrement du port de pêche.
- La redevance de stationnement n'est pas perçue sur les navires de guerre, les navires d'Etat, les navires du concédant ou du concessionnaire, les navires de sauvetage rattachés au port de Courseulles-sur-Mer et les navires de servitude affectés aux travaux d'entretien du port.

### Modalités de perception :

- La redevance de stationnement donne droit à un branchement en eau et en électricité dans la limite des places disponibles. Elle est perçue, même en l'absence de toute consommation.
- Toute journée entamée est due, sauf en cas d'entrée et de sortie dans le temps d'une même marée, et sauf les jours de montée ou de descente de l'aire de carénage.
- La redevance est payable à l'entrée, à la sortie ou par période (semaine ou mois) au concessionnaire.
- En cas de litige, le registre journalier des portes-écluses ainsi que le constat par un agent assermenté font foi.

### TARIFS HT 2026

#### ÉTAL

1/2 Etal / an	Redevance d'occupation	1 895,82 €
	Forfait eau	65,00 €
	Forfait électricité	235,00 €

#### EAU

Accès réseau <i>par mois (tout mois entamé est dû)</i>	10,10 €
Fourniture d'eau <i>par m<sup>3</sup></i>	5,5755 €

#### ÉLECTRICITÉ

Accès réseau <i>par mois (tout mois entamé est dû)</i>	10,10 €
Fourniture d'électricité <i>par kwh</i>	0,425 €

#### PERSONNEL

La demi-heure	25,00 €
---------------	---------

#### DIVERS PRIX À L'UNITÉ

Badge d'accès aux espaces pêche	18,75 €
------------------------------------	---------

# PORTS DU CALVADOS

## ENVIRONNEMENT

# TARIFS 2026



APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PORTS GÉRÉS PAR PORTS DU CALVADOS

## DÉCHETS

- La collecte des déchets plaisance est incluse dans la redevance d'amarrage.
  - La collecte des déchets d'exploitation des navires de pêche est incluse dans la redevance d'exploitation du port de pêche.
  - La collecte des déchets d'exploitation des navires de croisière est incluse dans la redevance de stationnement à flot
- Ces collectes s'effectuent par apport volontaire au niveau des points de collecte prévus à cet effet.

Tout dépôt en dehors de ces zones ou non trié, conformément aux règles de tri, sera facturé :	HT	TTC
<b>Par constatation et enlèvement</b> <i>Par type de déchet</i>	182,00 €	218,40 €

## POLLUTION DU PLAN D'EAU

Toute pollution par substance liquide ou solide du plan d'eau sera facturée à hauteur des moyens déployés pour y remédier, Selon les tarifs suivants :

		HT	TTC
Fonctionnement du robot de dépollution (incluant installation / retrait)	La demi-journée	126,39 €	151,67 €
	La journée	252,78 €	303,34 €
Installation / retrait de sacs barrage anti-pollution et retraitement des sacs	Par sac	252,78 €	303,34 €
Personnel	Par heure et par personne	0,00 €	0,00 €
Utilisation d'un camion avec conducteur ( <i>hors coût personnel</i> )	Par jour	101,11 €	121,33 €
Utilisation d'un bateau de service avec conducteur ( <i>hors coût personnel</i> )	Par jour	126,39 €	151,67 €
Utilisation d'un chariot élévateur avec conducteur ( <i>hors coût personnel</i> )	Par jour	126,39 €	151,67 €
Utilisation de dispersant / absorbant	Par intervention	151,67 €	182,00 €
Les pollutions, ne pouvant pas être traitées directement par PORTS DU CALVADOS, seront confiées à des prestataires agréés aux frais, risques et périls, du responsable de la pollution (coût d'intervention et de traitement majoré de 10 %).			

# PORTS DU CALVADOS

**MANIFESTATIONS,  
EXPOSITIONS,  
PRISES DE VUES, TOURNAGES...**

## TARIFS 2026



### TARIFS 2026

APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PORTS GÉRÉS PAR PORTS DU CALVADOS

Toute manifestation, exposition, tournage, prise de vues, etc, sur les espaces portuaires, nécessite un accord de Ports du Calvados, via une convention de mise à disposition temporaire du domaine public, établie selon les tarifs suivants :

			HT	TTC
Frais administratifs (appliqués dès signature d'un accord)	Par évènement		25,00 €	30,00 €
Vol de drone au-dessus de l'espace portuaire	Par jour		41,67 €	50,00 €
Prise de vue aérienne du port	Par demande	à partir de	41,67 €	50,00 €
Autorisation de tournage	Par jour de tournage	à partir de	66,67 €	80,00 €
<b>Mise à Disposition</b>	Terre-plein	Par m <sup>2</sup>	à partir de 2,50 €	3,00 €
	Plan d'eau, sans place de port	Par m <sup>2</sup>	à partir de 2,50 €	3,00 €
	Electricité	Par jour	16,67 €	20,00 €
	Eau	Par jour	16,67 €	20,00 €
	Bâtiment (eau/élec inclus)	Par m <sup>2</sup>	à partir de 4,17 €	5,00 €
	Sanitaires (hors ménage*)	Par jour	33,33 €	40,00 €
	Semi-rigide (place de port comprise, si besoin) (hors carburant)	Par jour et par bateau	à partir de 125,00 €	150,00 €
	Place de port	Par jour et par place	66,67 €	80,00 €
	Ponton	Par mètre linéaire	16,67 €	20,00 €
	Personnel Ports du Calvados	Par heure et par personnel	50,00 €	60,00 €
Ménage des sanitaires	Par jour	à partir de 37,50 €	45,00 €	
Autres prestations	Sur devis			
les tarifs ci-dessus pourront être adaptés en fonction de la nature de l'évènement.				
En cas de nécessité de faire intervenir les équipes de PORTS DU CALVADOS pour une remise en état des lieux mis à disposition, les tarifs « Environnement » en vigueur s'appliquent.				
<i>*Si le forfait ménage des sanitaires n'est pas pris mais qu'une remise au propre est nécessaire par PORTS DU CALVADOS après l'évènement : forfait 200,00 € HT supplémentaire.</i>				

Les demandes sont à formuler sur [www.portsducalvados.fr](http://www.portsducalvados.fr)

Venez découvrir nos

# PORTS DU CALVADOS

[www.portsducalvados.fr](http://www.portsducalvados.fr)

